

**Séance extraordinaire du 22 juin 2015**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 22 juin 2015, à 8 h, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :           Sylvain Lavoie                           André Fortin  
  Richard Lapointe                       Martin Voyer  
  Lévis Duchesne  
Est absent :                                   Évans Potvin

sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents :                       Le greffier, Mario Bouchard  
  La directrice générale Marie-Hélène Boily

**1.   OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

A 8 h, monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2.           162.06.2015   LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1.   Ouverture de la séance et constat du quorum.
2.   Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3.   Autorisation d'activité en vertu du règlement 1000-07 – Fête nationale 2015
4.   Autorisation d'activité en vertu du règlement 1000-07 – Festi-Vélo édition 2015
5.   Autorisation d'activité en vertu du règlement 1000-07 – Beach party
6.   Période de questions.
7.   Levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.           163.6.2015   AUTORISATION D'ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 1000-07 – FÊTE NATIONALE 2015**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser le Service des Loisirs à tenir des activités sur différents sites de la ville devant se dérouler les 23 et 24 juin 2015, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport #2 015 061 705 préparé par monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.           164.6.2015   AUTORISATION D'ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 1000-07 – FESTI-VÉLO ÉDITION 2015**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser le Comité Culturel – Festi-Vélo à tenir des activités sur différents sites de la ville devant se dérouler du 25 au 28 juin 2015, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport #2 015 061 706 préparé par monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

**Adoptée à l'unanimité**

**5. 165.06.2015 AUTORISATION D'ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT  
1000-07 – BEACH PARTY**

---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser le Club Optimiste et les signataires du protocole d'entente à tenir un Beach Party à la plage municipal « Le Rigolet » le 18 juillet 2015 reportable au 25 juillet 2015 en cas de mauvais temps, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport #2 015 061 706 préparé par monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 8 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

**Lawrence Potvin, maire**

---

**Mario Bouchard, greffier**